

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018  
Séance du 26 novembre 2018

## 18 Centre Communal d'Action Sociale - acompte sur subvention 2019

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET  
Mme CARLIER  
M. BELMHAND  
M. N'DIAYE  
M. ATAKAYA  
M. MARTIN  
M. AKABLI  
Mme MEHADJI  
M. MONTES  
M. RIFI SAIDI  
Mme SOKOLONSKI  
M. FACCHINI  
M. LAMOUREUX

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme DUHIN  
Mme CAPON  
Mme BARBETTE  
M. LEMAIRE  
M. VILLEMAIN  
M. BOUKHACHBA  
Mme SAVAS  
Mme FOURRIER-CESBRON  
M. ABBADI  
M. BOULHAMANE  
Mme MAUPIN  
M. NATANSON  
M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Comme chaque année, il convient d'octroyer, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention lors du budget primitif, un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse faire face à ses besoins en terme de trésorerie.

Pour mémoire, la somme versée au CCAS au titre de la subvention 2018 était de 1 653 000,00 €.

Il vous est proposé de verser, au CCAS, un acompte de 25% de la subvention 2019, soit 413 250,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21-1,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,  
Considérant le besoin de trésorerie du CCAS en l'attente du vote du budget,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'octroyer un acompte sur subvention de 413 250,00 €, au titre d'un premier acompte sur l'année 2019, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 2** : d'imputer la dépense au crédit qui sera ouvert à cet effet au budget 2018 de la Ville, compte 657362/520/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **19 DEC. 2018**      Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN  
*[Signature]*  
Pour le Maire  
et par délégation  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18  
et publication ou notification le 21/12/18  
affiché le 19/12/18  
CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
*[Signature]*  
**Francis LE PAPE**